

Séance du conseil Municipal du 13 juillet 2018

Compte-rendu sommaire

Transaction sur bien soumis au droit de préemption

La commune renonce à son droit de préemption sur la vente du bien cadastré section B n° 701.

Versement d'un fonds de concours au SIEMML pour l'opération d'effacement des réseaux basse tension électriques et rénovation de l'éclairage public rue du 13 août 1944 (en direction de Meigné)

Des travaux d'enfouissement des réseaux basse tension électriques et la rénovation de l'éclairage public liée à cet effacement sont programmés rue du 13 août 1944 (côté Meigné).

- Le coût de l'effacement des réseaux basse tension est estimé à 34 903,79 € (net de taxe), dont 6 980,76 € restant à la charge de la commune.

- Le coût de la rénovation de l'éclairage public liée à cet effacement est estimé à 12 801,29 € (net de taxe), dont 2 560,26 € restant à la charge de la commune.

Effacement de réseau Télécom rue du 13 août 1944 – Génie Civil

Des travaux d'effacement du réseau Télécom sont également programmés rue du 13 août 1944 (côté Meigné). Le montant global de ces travaux est estimé à 33 384,31 € HT, dont 7 835,86 € HT pour le génie civil qui reste à la charge de la commune.

Convention de maîtrise d'ouvrage temporaire entre le SIEMML et la commune pour la desserte du futur restaurant scolaire

Cette convention a pour but de définir la maîtrise d'ouvrage revenant à chacun et les modalités financières de cette opération. Le coût global pour la commune est estimé à 4 323,72 € TTC.

Travaux de peinture à l'école

Des travaux de peinture seront réalisés dans les 2 classes de l'école, une classe pendant les vacances de la Toussaint et l'autre pendant les vacances du printemps 2019. Ces travaux sont confiés à l'entreprise BOSSARD de Forges pour un montant global HT de 4 970,62 €.

Mise en vente de l'immeuble situé au n° 36 de la rue du 13 août 1944

Compte tenu du marché locatif peu porteur, le Conseil Municipal, après réflexion sur la destination de ce bâtiment, décide de le mettre en vente et donne mandat à Monsieur le Maire pour signer tous les documents.

Indemnité d'entretien du linge scolaire

L'indemnité d'entretien du linge scolaire est maintenue à 200 euros pour l'année 2017-2018.

Pour extrait certifié conforme
A Rou-Marson, le 16 juillet 2018

Le Maire,

Rodolphe MIRANDE